

Image not found or type unknown



Droit APL et résidence secondaire

Par **Creatouva**, le **15/04/2016** à **09:42**

Apparemment la caf (juillet 2016) enlever les droits de APL
De la maison principale (qui n'est pas fini de payer)
Aux personnes qui détiendront une résidence secondaire
Est ce vrai ou faux
1/ nous sommes en concubinage
La résidence principale est à monsieur et paye la taxe foncière
Madame paye la taxe habitation .madame a hérité et compte acheter studio mer
De plus de 30000€ Voir 45 000€ avec 10000€ monsieur (toute nos économie)
Question quel serait les conséquences si madame achete ce bien (dans une autre département - est ce qu'on perd vraiment notre APL déclarer caf au nom de monsieur, non pas se ,(pas encore)quel stratégie avoir ?
Cordialement